

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Marché en procédure adaptée

**Mise en conformité AD'AP des salles communales de Faye
d'Anjou et de Faveraye-Mâchelles**

Numéro de Marché : 2025-T-01



Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON

4 Place de la Mairie - THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Tél : 02 41 54 15 15

Courriel : mairie@bellevigneenlayon.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Bellevigne-en-Layon

4 place de la Mairie

Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Téléphone : 02.41.54.15.15

Adresse internet : <https://www.bellevigneenlayon.fr/>

E-Mail : mairie@bellevigneenlayon.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

OBJET DU MARCHE

MISE EN CONFORMITE AD'AP - Mise en conformité AD'AP des salles communales de Faye d'Anjou et de Faveraye-Mâchelles

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION

-Salle communale de Faye d'Anjou (ERP 3) - 6, rue Albert Lebrun - Faye d'Anjou - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

-Salle communale de Faveraye-Mâchelles (ERP 3) - 40, rue du Colonel Artemieff-Faveraye-Mâchelles - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Code NUTS : FRG02

CPV global à la consultation

CPV principal : 44115800-7

CPV propre à chaque lot

lot n° 1 : CPV principal : 45223220-4

lot n° 2 : CPV principal : 45421150-0

lot n° 3 : CPV principal : 45410000-4

lot n° 4 : CPV principal : 45431000-7

lot n° 5 : CPV principal : 44111400-5

lot n° 6 : CPV principal : 45330000-9

lot n° 7 : CPV principal : 09310000-5

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires fermes.

DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES

Informations sur les lots :

Lot n°1 GROS OEUVRE

Lot n°2 MENUISERIE

Lot n°3 PLATERIE FAUX PLAFONDS

Lot n°4 CARRELAGE FAÏENCE

Lot n°5 PEINTURE

Lot n°6 PLOMBERIE WC

Lot n°7 ELECTRICITE

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 4 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Pour tous les lots :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

INTERDICTION DE SOUMISSIONNER

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation

du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

PRESENTATION DE CANDIDATURE

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible sur le profil d'acheteur de la consultation.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
 - Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
 - Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels
- **Capacité technique et professionnelle :**
 - Mention des références travaux sur une période de 3 ans.

PROCEDURE

MAPA ouvert

CRITERES D'ATTRIBUTION

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
PRIX	50 points
Valeur technique de l'offre	20 points
<i>Moyens humains et matériel dédié</i>	5 points
<i>Qualité des matériaux et procédés proposés</i>	5 points
<i>Qualité des références et expérience sur des opérations similaires</i>	10 points
Délais d'exécution	20 points

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Critère **PRIX**

Apprécié au vu des informations suivantes : Au regard du montant indiqué dans l'Acte d'Engagement

2. Le critère **Valeur technique de l'offre** est défini par les sous-critères qui suivent :

2.1. Moyens humains et techniques dédiés

Apprécié au vu des informations suivantes : Encadrement : nombre et qualifications ; Personnel de chantier (nombre et qualifications) ; Liste du matériel que le candidat envisage à la réalisation des travaux (fiches techniques).

2.2. Qualité des matériaux et procédés proposés

Apprécié au vu des informations suivantes : Fiche technique

2.3. Qualité des références et expérience sur des opérations similaires

Apprécié au vu des informations suivantes : Liste des références similaires

3. Critère **Délais d'exécution**

Apprécié au vu des informations suivantes : Descriptif de l'organisation du chantier et phasage des travaux (en sites occupés) avec les contraintes de sécurité et d'accessibilité.

4. Critère **Performances en matière de protection de l'environnement**

Apprécié au vu des informations suivantes : Modalités de gestion des déchets.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence du marché : 2025-T-01

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/07/2025

Date limite de réception des offres : 04/08/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DELIVRANCE DU DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif et virement bancaire.

AVIS PERIODIQUE

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Nantes

CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

SIGNATURE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CANDIDAT

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.